

Édition du "REVEIL DU NORD" 225 bis, rue de Paris, LILLE Bureaux à PARIS 43, boulevard Haussmann (9^e)

l'Égalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX 46, rue de la Gare, 46 TOURCOING 15, Rue Nationale, 15

Un phénomène MEDOR le chien-tirelire d'Iwuy

Nous avons tous, ou nous avons tous eu un chien dans la maison, j'allais dire dans la famille. Et toujours l'on s'est exalté sur les qualités du compagnon quatre pattes...



MEDOR, LE CHIEN-TIRELIRE

Qu'il s'agisse du chien-chien à sa mémoire ou du mastodonte de la race, toujours son propriétaire aura en vanité les mérites les plus extraordinaires...

Talents de Société

Sur la Grande-Place d'Iwuy, il est un café bien connu dans le pays; c'est celui de Mme Hainaut. Au fait, c'est bien celui de Mme Hainaut!

Et sur un air en vogue, le cabot se met à entamer une gigue effrénée, un charleston de chien absolument ébouriffant.

On dissimule sous le pied d'une table, sous une chaise, sur la cheminée, quelques sous et pièces. Le décor est prêt et le chien peut rentrer en scène.

C'est n'est plus un chien; c'est un coffre-fort. Mais un coffre-fort qui a de grandes qualités avec le tonneau des Danaïdes, de célèbre mémoire: il ne s'empille que pour se vider, et c'est ici que se corse l'histoire.

Médor est connu et fait recette; il s'agit de récupérer l'argent si bien gagné. Passons sous silence les détails d'une manipulation en termes industriels on pourrait qualifier d'« utilisation rationnelle des sous-produits ».

« Que voulez-vous, l'argent n'a pas d'odeur. A titre documentaire, Médor a rapporté une trentaine de sous par jour, en moyenne. Le jour du marché, la recette grimpe jusqu'à sept francs. Et à la duchesse, madame, il a été jusqu'à 12 fr. 50! »

Cette petite histoire a le mérite d'être authentique, ce qui prouve, une fois de plus, que le vrai peut n'être point vraisemblable. Mais je ne veux pas faire « mousser » trop les mérites de Médor, le chien-tirelire d'Iwuy, et je dois ajouter qu'il n'attache aucune importance à la nationalité des pièces qu'il gobe. Je puis l'avouer maintenant: je lui ai refilé l'auréole sur des pièces belges qu'il n'a point dédaignées!

A. BOIDIN.

DEMAIN, AU SENAT EXAMEN DU BUDGET DE 1929

Le rapport sur le budget de 1929 de M. Charles Dumont, rapporteur général, sera mis en distribution aujourd'hui jeudi au Sénat et ainsi que la Haute Assemblée en a décidé en fin de sa séance de mardi, c'est vendredi prochain que commencera la discussion en séance publique.

On pense que la discussion générale dans laquelle se sont déjà inscrits MM. Lémery, Massabau, Reboul et Giry sera très courte. Aussi bien, dès samedi, l'Assemblée abordera l'examen du budget des divers ministères. Il y aura, paraît-il, séances matin et soir, y compris le dimanche 23 décembre et le jour de Noël. Le Sénat pourrait ainsi en terminer avec le budget du budget en cinq ou six jours.

Le vol de 120.000 francs au bureau de poste de Jeumont

La dame employée qui s'en rendit coupable a été condamnée à deux ans de prison

Devant le tribunal correctionnel d'Arras, vient de venir l'affaire du vol d'un pli chargé de 120.000 francs, au bureau de poste de Jeumont, le 4 novembre 1923. On se rappelle que les inspecteurs chargés de faire la lumière sur ce vol, arrêtèrent Lucienne Quentin, âgée de 24 ans, épouse Colmet, dame employée au dit bureau, laquelle, après interrogatoire, passa des aveux.

Comment le vol fut commis

Lucienne Quentin déclara avoir dérobé les 120.000 fr. dans quelle était occupée avec une autre dame employée. Elle brisa les scellés apposés par le receveur sur le sac et cacha la somme dans son sac à provisions. Retenue chez elle, elle cacha l'argent volé dans son armoire. Son mari ne fut pas mis au courant du vol. Après le départ de celui-ci, elle compta dix liasses de billets de mille francs et se garda des 22.000 francs. Effrayée du montant du vol, elle prit 90.000 fr. dans trois enveloppes et les déposa dans la boîte aux lettres. Plus, prise de remords, et pensant que son mari pourrait voir les billets de 100 fr., elle jeta ceux-ci dans le feu. Elle fut arrêtée après avoir réitéré ses aveux devant M. l'inspecteur Henry, des P. T. T. et conduite à Arras.

Interrogée par M. le juge d'instruction, assistée de son avocat, M. Dèprez, elle renouvela également ses aveux.

Or, il y a quelques jours, dans une lettre fortement motivée, Lucienne Quentin niait tout ce qu'elle avait déclaré précédemment, ajoutant qu'elle avait été dans l'obligation d'avouer à M. l'inspecteur Mauger pour recouvrer sa liberté le plus tôt possible et que c'était sous sa pression qu'elle s'était accusée de ce vol.

L'audience

Le Président, qui l'interroge, donne des renseignements sur sa moralité: Elle était dans l'Administration depuis sept ans. Elle a reçu une bonne instruction primaire. Elle est considérée comme une bonne employée, ayant eu outre des sentiments religieux très prononcés. Il lui reproche d'avoir eu des relations avec M. Chevalier, le receveur des postes de Cousolre, où elle était employée. Il se demande s'il n'y a pas une question de complicité.

Quand des questions posées par le Président, elle affirme n'y avoir pas volé. Elle n'aurait fait précédemment des aveux que pour recouvrer sa liberté.

Le Président est obligé de lire les dépositions faites par l'inculpée aux inspecteurs de la police, à l'inspecteur des P. T. T. et devant M. le juge d'instruction, Lucienne Quentin continue à nier et persiste devant l'évidence même.

Elle dit n'avoir pas eu de complicité. Lucienne Quentin avoue cependant avoir eu des relations avec M. Chevalier, receveur des postes à Cousolre.

On entend ensuite la déposition de M. Henry inspecteur des P. T. T., qui a procédé à l'enquête administrative.

M. Henry déclare qu'il a interrogé Lucienne Quentin et lui dit en substance: « Si je vous accusais de ne pas avoir mis le chargement dans le sac à l'employée baissa la tête et ne répondit rien. Il affirme que le vol a bien été commis par Mme Colmet, née Lucienne Quentin.

« J'ai commis une bêtise » dit l'ami de la coupable

C'est ensuite M. le commissaire Drotton, de la brigade mobile, qui vient déclarer dans quelles circonstances il procéda à l'enquête et à l'arrestation de Mme Colmet.

La rébellion continue en Afghanistan

Les vivres manquent à Caboul et le sort des souverains demeure incertain

Le correspondant de la « Morning Post » à Lahore, télégraphie: Les troubles en Afghanistan continuent, et il bruit court que les soldats afghans se sont révoltés.

Accompagné de notre rédacteur en chef, M. Lucien Le Masson, nous le trouvons à l'heure du midi, à l'heure où les rues sont remplies des foules diverses par les usines, voisines. Et, heureuse nouvelle, nous apprenons que M. Deroissart fête aujourd'hui même son trente-troisième anniversaire.

Une bonne nouvelle qui arrive à point! Le gagnant du cinquième prix est encore un assidu lecteur de notre journal. « Depuis toujours, nous dit-il, je lis votre « Réveil ».

Le roi Amanoullah et la reine dont le sort demeure incertain. Notre photo montre les souverains d'Afghanistan lors de leur récent passage à Paris. (W. W. Ph.)

volés parce que leur soldé ne leur avait pas été payé depuis longtemps. Bien que la trêve avec les Shinwaris n'expire qu'à la fin de la semaine, ils ont recommencé à se battre.

Le roi Amanoullah a versé 9 lacs de roupies (67.000 livres sterling) au mullah des Mohmands, qui a réussi à calmer temporairement les tribus, et l'on dit qu'il en a promis encore autant si la paix était conclue. Si ce mullah passait du côté des rebelles, le pouvoir du roi dans les districts de l'Est serait terminé.

Les vivres commencent à manquer à Caboul.

Les rebelles auraient capturé deux forts

Selon une dépêche de la Nouvelle-Delhi, les rebelles auraient capturé deux forts dominants Caboul, ainsi qu'une grande quantité d'armes et de munitions. Ils attendent des renforts pour poursuivre leur attaque.

Un aéroplane britannique, qui tentait de communiquer avec la légation britannique en vue de l'évacuation des femmes et des enfants britanniques et indiens a été obligé d'atterrir, un coup de feu ayant atteint le radiateur. On n'est pas encore fixé sur le sort du pilote et de l'observateur.

La ligne télégraphique Quetta-Kandahar permet de communications intermittentes avec Caboul.

Le cinquième Gagnant de notre Grand Concours de la Reconstitution

C'est à un cabaretier de Valenciennes, M. R. DEROISSART, que revient la magnifique chambre à coucher moderne en bubenga rose ramageux d'une valeur de 4.850 fr.

DE NOTRE ENVOYÉ SPECIAL

Valenciennes, 19 décembre. — Une chambre à coucher de style moderne, en bubenga rose ramageux, motifs marquetés, nacre, ébène et laque, comprenant un lit de milieu, largeur 1 m. 50, une table de nuit liseuse, dessus marbre, une armoire à glace à trois portes ouvrantes, vitrés, chéne, quatre tablettes, tiroir à bijoux, largeur 1 m. 60, hauteur 3 mètres, le tout d'une valeur de 4.850 francs.

C'est le lot magnifique qui revient à M. René Deroissart, cabaretier, rue du Quesnoy, quartier de Romatnuille, à Valenciennes. Gagnant du cinquième prix, M. Deroissart avait porté sur sa réponse et dans l'ordre, les huit premiers noms de villes figurant sur la liste-type.

Pour les questions subsidiaires, il avait indiqué comme chiffres: 110.114; et 21.10.10.

Qui eût cru, qu'il put compter parmi les premiers gagnants?

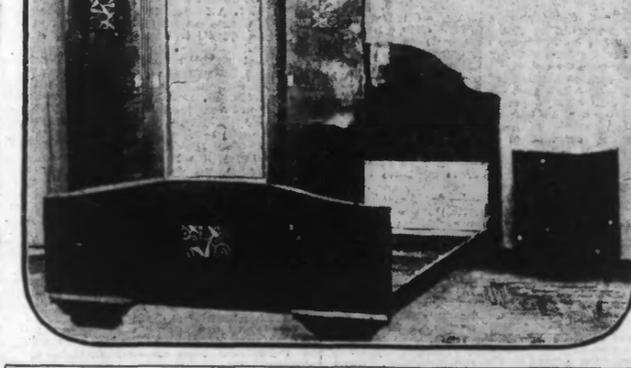
Un heureux anniversaire

M. Deroissart, qui exerce la profession de tourneur dans une usine de sole artificielle, tient en outre un estaminet, très fréquenté, qui est, au quartier de Romatnuille, la dernière maison de Valenciennes, sur la route du Quesnoy, à la limite de Marly.

Marlé depuis huit ans, l'heureux gagnant est père d'une fillette de cinq ans.

Demain les cinquante premiers gagnants

Chères lectrices, amis lecteurs, attention!

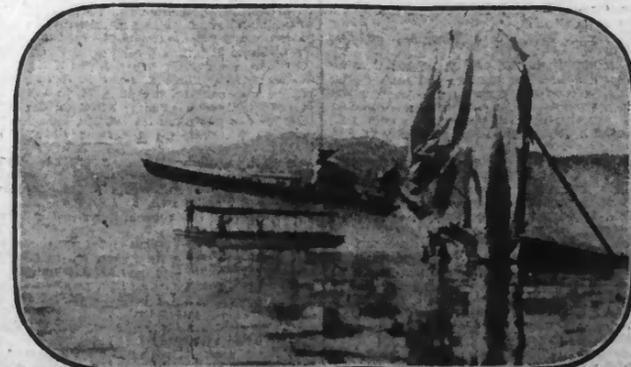


Le lot est: La chambre à coucher de style moderne en bubenga rose ramageux avec motifs de marqueterie, nacre, ébène et laque, valeur 4.850 francs, gagnée par M. Deroissart.

Nous publierons, demain, la liste des 50 premiers gagnants, et les jours suivants, la suite du bilan du Grand Concours de la Reconstitution.

Suivez bien notre journal, et voyez si vous comptez parmi les favorisés de la chance.

Un exploit remarquable en canot



A une vitesse de 3 milles à l'heure, un canot automobile piloté par M. Floyd Pierce a exécuté le curieux exploit que montre notre photo. A un certain moment le canot atteignit la hauteur de 1 m. 20 après avoir crevé un tambourin de papier. C'est à Los-Angeles qu'a eu lieu cette curieuse démonstration. (Wide World Photos.)

LE SCANDALE de la "Gazette du Franc"

On a perquisitionné hier chez MM. H. Dumay et G. Anquetil. M. Pierre Audibert a été interrogé pour la première fois.

Les scellés ont été posés hier matin à 7 h. au domicile que M. Henri Dumay possède dans l'immeuble du N° 25 de l'avenue Kéiser.

Après ces opérations M. Anquetil, directeur de la « Rumeur », a fait aux journalistes une déclaration dans laquelle il s'étend d'avoir reçu la visite de M. Pachot. Il estime avoir donné samedi dernier, au juge d'instruction, des explications qui, ayant précisé son rôle dans cette affaire, dégagent sa responsabilité.

La correspondance reçue par la « Rumeur » et se rapportant à la « Gazette du Franc » est parvenue les pièces saisies ainsi que les documents relatifs à son fonctionnement.

M. H. Dumay n'a pas quitté Paris

Contrairement au bruit qui a couru, M. Henri Dumay n'a pas quitté Paris. Il se trouvait hier matin, durant que des commissaires opéraient des perquisitions, à son domicile, dans le cabinet de M. de Moro Giarfer, son défenseur éventuel.

M. Glard, juge d'instruction, chez M. Pierre Audibert

M. Glard, juge d'instruction, s'est présenté à 14 heures, avec une heure de retard sur l'heure, au domicile de M. Pierre Audibert, 141, boulevard Saint-Michel.

Il a retrouvé dans l'appartement, situé au rez-de-chaussée et dont une servante diligente avait fermé les volets des fenêtres, le docteur Paul, médecin légiste, qui, depuis une heure déjà, se trouvait dans une des pièces et des défenseurs de M. Pierre Audibert, M. Campinchi et Asselineau.

M. Campinchi se proposait, avant l'interrogatoire, de faire état d'une disposition d'une loi, promulguée en 1897, et selon laquelle un inculpé ne peut être interrogé que lorsque les défenses ont été entendues.

M. Campinchi, ni ses collaborateurs, n'ont jamais, à aucun moment, pu connaître les charges relevées contre leur client.

Sur le trottoir, malgré le froid, de nombreuses personnes attendaient la sortie des magistrats.

Le docteur Paul, qui, 10 minutes environ après l'arrivée du juge, avait quitté l'appartement, a dit sa parole: « M. Audibert va bien, aussi bien que possible, mais actuellement, il reste intransportable. »

M. Audibert connu M^{me} Hanau à Lille

A 16 heures, M. Glard sortait le premier et très vite de la chambre de M. Audibert. Celui-ci était couché lorsque le magistrat se présenta, il était entouré de ses défenseurs, M^{me} Campinchi, Guvonnnet et Asselineau.

« Je tiens d'abord à vous remercier le magistrat d'amener que j'ai délivré contre vous, dit M. Glard à l'inculpé. »

« Le dernier était sans doute préparé à cette nouvelle, car il ne manifesta pas grande émotion. »

« Vous pouvez ne pas me répondre, ajouta le juge d'instruction, et demander à consulter vos conseils. »

« Monsieur le juge, dit M. Audibert, je tiens à vous déclarer tout de suite que je proteste avec toutes mes forces de ma bonne foi et de mon honneur. Voici dans quelles circonstances j'ai été mêlé à cette douloureuse affaire. »

« Or, voici le seul texte adopté à ce sujet par la Chambre dans sa première séance du 11 décembre: »

« Les dégrèvements ci-après sont appliqués aux commerçants et industriels qui, n'étant pas assujettis à l'impôt général sur le revenu, exploitent leur entreprise sans autre concours que celui de leur femme, de leurs enfants âgés de moins de dix-huit ans et d'un employé, et à condition qu'ils ne réalisent pas un chiffre d'affaires supérieur à 50.000 francs: cotes de 100 francs et au-dessous: exonération totale; cotes de plus de 100 francs: modulation uniforme de 100 francs. »

« Il faut donc pour obtenir 100 francs de dégrèvement faire un total d'aiguillage, remplir les conditions suivantes: »

1° Ne pas être assujéti à l'impôt général sur le revenu; 2° Entre chiffres de 50.000 francs d'affaires; 3° Ne pas employer en dehors de sa femme et de ses enfants plus d'un employé.

« En passant, nous demandons à voir le commerçant qui, réalisant moins de 50.000 fr. d'affaires, pourrait se permettre d'avoir plus d'un employé. »

« Commerçants, mes frères, n'avez donc pas d'illusions sur le montant des prochaines feuilles d'impôts: elles ne seront pas diminuées! Au contraire, puisque l'impôt général est légèrement augmenté! »

« Et avant vous permettez de vous plaindre à M. le Ministre des Finances, il vous répondra, comme il l'a fait le 11 décembre « Journal Officiel », page 3.376, deuxième colonne, que « c'est de la politique! » »

Le TEMPS D'AUJOURD'HUI

LE CONFLIT Bolivio-Paraguayen

Les troupes boliviennes se sont repliées sur leurs bases d'opérations et le calme règne à la frontière

Après la convocation de 30.000 réservistes, le gouvernement paraguayen a clos les opérations d'inscription. Il n'appellera pas d'autres réservistes.

Le gouvernement a décrété la création d'un comité national pour les services de manutention de l'armée et la surveillance de l'économie nationale.

On annonce que le calme règne aux frontières. Les forces boliviennes se sont repliées sur leurs bases d'opérations.



LA CARTE DE L'AMÉRIQUE DU SUD. Les parties hachurées et noires indiquent respectivement la Bolivie et le Paraguay.

Le gouvernement a convoqué le Congrès en séance extraordinaire pour approuver la loi d'amnistie en faveur des anciens révolutionnaires paraguayens.

La conférence panaméricaine attend une note précise de la Bolivie

Le ministre de Bolivie s'est présenté au département d'Etat de Washington et a délivré un message de vive voix à M. Francis White, représentant M. Kellogg, absent.

Avant de se mettre au travail pour servir de médiateur dans le conflit entre le Paraguay et la Bolivie, la conférence de conciliation inter-américaine attend une note du gouvernement bolivien déclarant qu'il accepte sans réserve ses bons offices.

M. Briand, Président de la S. d. N. poursuit ses consultations

M. Briand, président en exercice du Conseil de la Société des Nations, a reçu hier matin sir Eric Drummond, secrétaire général de la Société des Nations, et M. Quinones de León, ambassadeur d'Espagne à Paris, qu'il a mis au courant de ses entretiens d'hier avec les représentants de la Bolivie, du Paraguay, des Etats-Unis, de la République Argentine, etc.

Le numéro de Noël du Réveil Illustré est paru!

20 pages 35 cent. il publie:

« L'INFIDÈLE » du délicieux auteur si goûté DELLY

« LE FANTÔME DE L'OPÉRA » par Gaston Leroux

Ses dessins humoristiques, ses Chroniques, ses photos d'actualités régionales, etc... etc...

Le plus vieux piano du monde



Ce modèle de piano qui serait le plus vieux du monde, datant de son siècle et aurait été découvert à Florence. Il fait partie de la collection de instruments de musique de la haute école de musique de Berlin. (W. W. Ph.)